

Motion : Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre Commune

Groupe Intégration Handicap de St-Sulpice, le 29 janvier 2020

Contexte

La Suisse a adopté une loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) entrée en vigueur en 2004. En 2014, la Suisse a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Depuis 2019 un Suisse siège au comité international qui la chapeaute. Son but est de garantir aux personnes handicapées une participation autonome à la vie dans une société la plus inclusive que possible. Il paraît évident que le premier lieu où cette autonomie doit être facilitée et réalisée, c'est la commune.

Développement

La personne handicapée, dans un milieu ordinaire, doit quotidiennement chercher des solutions d'adaptation, souvent complexes, ne serait-ce que pour accomplir des activités parfaitement banales. L'autonomie est un droit pour tous. Ce n'est pas une option. La commune a donc le devoir de prendre les mesures nécessaires pour rendre la vie la plus autonome et la plus agréable possible à **tous ses citoyens**. « Vivre de manière autonome est simplement synonyme de vivre, il n'y a aucune demi-mesure possible » (*S. Kessler, article sur l'autonomie, en annexe*)

Les barrières architecturales sont des obstacles souvent infranchissables ou dangereux.

Beaucoup a déjà été fait, aussi bien par la commune que par des privés, mais diverses améliorations sont encore nécessaires.

Nous demandons donc à la Municipalité :

1. De rendre accessible le refuge du Laviau aux personnes à mobilité réduite.
2. De réaliser et permettre un accès au lac pour la baignade des personnes à mobilité réduite.
- ~~3.~~ D'adapter les places de jeux et prévoir du mobilier adapté pour favoriser le développement et la rencontre de tous les enfants avec ou sans déficience ou incapacité.
4. De réaliser un diagnostic des lieux sur lesquels la municipalité peut agir (en particulier les WC publics, places de parc, lieux publics, administration, etc.) pour répertorier les besoins en accessibilité. De diffuser un inventaire des lieux déjà accessibles sur les plateformes Internet dédiées (tels que ProInfirmis) et le site de la commune. D'agenda l'aménagement et la transformation des lieux non accessibles.
- ~~5.~~ De rendre les panneaux signalétiques pour handicapés plus visibles (en collaboration avec PolOuest si nécessaire).
6. Lors des réfections des rues, de revoir le revêtement des trottoirs, car les pavés sont dangereux pour les personnes se déplaçant avec des cannes, déambulateurs, trottinettes et fauteuils roulants, pour les malvoyants et même pour les poussettes d'enfants.
7. D'établir deux jonctions¹ praticables pour les fauteuils roulants entre le chemin des Chantres et le chemin du bord du lac :
 - à l'extrémité du chemin des Chantres (point A sur le plan joint en annexe)
 - à la hauteur du chemin des Chantres 44 (point B sur le plan joint en annexe)
8. D'installer le long des chemins et des rues des bancs adaptés et/ou des assis-debouts adaptés (assez hauts et avec accoudoirs).

¹ La partie du chemin du bord du lac entre les points A et B est actuellement impraticable pour les fauteuils roulants.

9. De consulter le groupe Intégration Handicap de St-Sulpice chaque fois que des projets d'infrastructure, bâtiments ou espaces publics, sont prévus par la municipalité. De s'adjoindre les services, conseils ou autres prestations, d'experts en accessibilité universelle par le biais de sociétés et/ou d'associations (id-Geo, Pro Infirmis, Inclusion Handicap, etc.).
- ~~10.~~ Lors des fêtes au village (et des autres manifestations similaires), d'aménager les accès, les services et prestations, la communication et l'information pour les personnes à mobilité réduite.
- ~~11.~~ D'apporter des solutions pour la desserte des lieux éloignés des transports publics en concertation avec les personnes en situation de handicap ou âgées.

Ces réalisations permettront à St-Sulpice d'être plus en adéquation avec la législation qui a pour objet l'intégration et l'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap. N'attendons pas d'être dans l'obligation de le faire. St-Sulpice méritera et honorera ainsi, pour tous, son label de "Commune en Santé".

Christiane Michel, Carole Graetzel, Christine Parent, Claude Probst, membres du groupe Intégration Handicap de St-Sulpice

Michel *Carole Graetzel* *C. Parent* *C. Probst*